félicite le gouvernement d'avoir étudié de nouveau l'opportunité d'utiliser les deniers publics pour subventionner une industrie. Le projet de loi indique que le Gouvernement, à titre de gardien de l'argent des contribuables, en est venu à la conclusion que les mines d'or qui sont en mesure d'obtenir des bénéfices appréciables sans l'aide du Trésor national doivent se tirer d'affaire elles-mêmes. Si une industrie peut produire à un coût ne dépassant pas \$26.50 et peut facilement vendre son produit \$34 ou \$35 il me semble que ce sont des bénéfices raisonnables. Je ne vois pas la nécessité d'accroître ces bénéfices en puisant dans les fonds de l'État.

Si l'on se reporte au Livre bleu de 1953, on constate qu'il n'y a que deux mines dans cette catégorie, c'est-à-dire deux mines qui produisent de l'or à moins de \$26.50 l'once. Dans le cas des mines d'or dont le coût de revient est supérieur à \$26.50 mais inférieur à \$45 l'once, la mesure à l'étude assure une aide de l'État. Dans certains cas, cette aide dépassera celle que prévoyait l'ancienne formule. Beaucoup de mines de cette catégorie se verraient forcées de fermer ou de réduire leur production, si le Gouvernement ne les aidait pas. La fermeture de ces mines causerait du chômage et entraînerait probablement la faillite des localités où ces mines se trouvent. Pour cette raison, j'appuie sans hésiter l'affectation de fonds publics au maintien d'une industrie dans les cas où, sans cette aide, beaucoup de gens seraient forcés d'aller vivre ailleurs et de laisser derrière eux leurs foyers et les bien qu'ils ont mis toute une vie à acquérir.

A mon avis, les modifications proposées dans le bill n'auront pas pour effet de diminuer la production de l'or. Les mines qui réalisent sans subvention un bénéfice raisonnable continueront de produire, tandis que celles dont les frais de production d'une once d'or varient entre \$26.50 et \$45.00 continueront d'obtenir de l'aide. Je ne prévois aucune diminution importante de la quantité d'or produite au Canada. Aujourd'hui nous en produisons plus que nous n'en produisions lorsque la première loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or a été adoptée en 1948, même si maintenant 70 mines produisent plus que 117 produisaient en 1948. Je dois ajouter qu'aucune des mines qui ont cessé leur exploitation de 1948 à 1953 ne l'ont fait pour d'autres raisons que le manque de minerai de qualité marchande. Ce n'était pas, comme certains voudraient nous le faire croire, faute d'aide du Gouvernement. Il suffit, pour s'en assurer, d'examiner le registre canadien des mines.

Je voudrais maintenant exposer la situation dans ma propre circonscription et plus particulièrement dans la ville d'Yellowknife, où je demeure, qui vit presque exclusivement de l'extraction de l'or. Comme on le sait, le bill cette année comporte une nouvelle formule en vue de déterminer le montant de la subvention à laquelle une mine aura droit. Certaines mines toucheront plus et d'autres toucheront moins, il va sans dire, qu'en vertu de l'ancienne formule. Les exploitants de mines d'Yellowknife estiment que la diminution dans la région représentera 20 p. 100 de la diminution globale prévue à l'égard de l'aide accordée en vertu de la loi. Je doute que la proportion réelle soit aussi élevée, mais elle représentera tout de même une importante diminution pour les mines de la région d'Yellowknife.

Les gens qui habitent cette agglomération sont de cette race particulière dont a parlé mon collègue de Témiscamingue, c'est-à-dire des pionniers, comme on en voit de moins en moins de nos jours. C'est sur ces gens que nous comptons pour repousser nos frontières. Ils sont perspicaces, enthousiastes, résolus, fiers de pouvoir se tirer d'affaire seuls. Je suis certain qu'ils préfèrent de beaucoup se débrouiller seuls que d'obtenir de l'aide sous forme de subventions. Ils connaissent mieux que les habitants de nos régions dites civilisées, les grandes richesses latentes du Nord, non seulement en or, mais en d'autres métaux: uranium, plomb, zinc, cuivre, argent, nickel, pétrole, et autres produits de valeur. Ils se rendent compte que l'économie du Nord ne doit pas reposer sur un seul produit. Ils savent qu'il convient de diversifier l'industrie minière afin que le Nord puisse continuer de progresser et de faire vivre un nombre de plus en plus grand de Canadiens. Ils savent aussi que les subventions aux mines d'or ne résoudront pas complètement le problème.

Les frais de transport sont pour beaucoup dans le coût de l'extraction de l'or et nuisent à l'expansion des régions septentrionales. Afin de donner à la Chambre une idée du coût de la vie dans la région d'Yellowknife, qui se livre à l'extraction de l'or, voici les prix de quelques denrées essentielles: le beurre se vend 85c. la livre; les œufs, 90c. la douzaine; le lait frais, 55c. la pinte; le sucre, 17c. la livre; le céleri frais de 75c. à 80c. la botte et l'huile de chauffage 31½c. le gallon. Quant à l'huile de chauffage, je signale qu'elle provient de Norman-Wells où on l'extrait à raison de 18c. le gallon. L'huile est ensuite expédiée par bateau, le mode de transport le moins coûteux, à raison de 12c. le gallon. Le reste, soit 1½c., est le bénéfice de l'agent à Yellowknife. L'écart entre le